Vol. XXI. Saint-Boniface, Manitoba, 28 Octobre 1891. No. 3.

ABONNEMENTS

Canada et Etats-Unis - - $1.00
Europe (compris le port) - - 2.50

TARIF DES ANNONCES:

1ère insertion, par ligne....... 12 cts
Chaque insertion subséquente 10 "

LE MANITOBA

JOURNAL HEBDOMADAIRE.

LE MANITOBA
EST PUBLIÉ
LE MERCREDI DE CHAQUE SEMAINE
A SAINT-BONIFACE, MANITOBA
Par la Cie Canadienne de Publication.

Toute communication concernant le journal doit être adressée à
EDMOND TRUDEL,
Directeur,
Saint-Boniface, Man.
Canada.

VARIÉTÉS

JEANNE D'ARC.

On lit dans l'*Univers* :

Il y a trente-quatre ans, du haut de la chaire de l'église Sainte-Croix, à Orléans, Mgr Gillis, vicaire apostolique d'Edimbourg, prononçait les paroles que voici :

"Il y a une page que, pour l'honneur de mon pays, je voudrais ne pas trouver dans l'histoire : la page qu'éclaire, à notre honte, le bûcher de Rouen...

"Je viens de parmi ceux qui la brûlèrent, inscrire au temple de sa mémoire, non une apologie de ses vertus, mais l'aveu du crime de nos pères, et déposer au pied de sa sainte image, l'offrande bien tardive d'une réparation de justice."

Depuis lors, la vie et la mission de Jeanne d'Arc ont été, en Angleterre, l'objet d'études remarquables parmi lesquels nous devons signaler, à part celles du R. P. Wyndham, Oblat de Saint-Charles. En dernier lieu, le savant religieux a fait, sur la "Mission de Jeanne d'Arc," une conférence qui vient d'être publiée avec une courte et significative préface de S. Em. le cardinal Manning, dont nous sommes heureux de donner sans retard la traduction.

Voici ce précieux témoignage :

"Dans les pages suivantes, le R. P. Wyndham a donné un abrégé clair et complet des trois périodes de l'histoire de Jeanne d'Arc : la première, qui est contemporaine, où les faits et les actes surnaturels de sa vie furent prouvés par des témoins nombreux, personnels et judiciaires et par le jugement des deux pontifes ; la seconde, où l'histoire falsifiée des factions anglaises, calquée sur les infâmes calomnies de Voltaire, a noirci son saint et héroïque nom ; et la troisième, où les documents historiques du quinzième siècle ont été depuis vingt ou trente ans recueillis, vérifiés et confirmés avec une évidence accablante.

"Enfin, une réparation tardive, mais entière, se fait maintenant à la Pucelle d'Orléans, par le procès de la béatification devant le Saint-Siège. C'est une joie pour les évêques et les fidèles d'Angleterre de pouvoir contribuer à effacer la faute et la honte qui ont déshonoré si profondément, non pas la sainte et la martyre de Rouen, mais les annales de notre pays, par suite des calomnies et des cruautés dont nous fûmes coupables."

LA CARABINE

C'est un souvenir que je retrace. Nous sommes en 1870, dans une ferme de la Champagne, sur la lisière des bois. Au-dessus de la cheminée sont appendus trois fusils, la crosse massive, le canon brillant. L'un appartient au père, l'autre au fils, le troisième au petit-fils.

Près de la fenêtre, une femme d'une beauté mâle et rare file au rouet. Elle n'a pas quarante ans. C'est la bru, l'épouse, la mère.

Les trois hommes décrochent les trois fusils et sortent furtivement de la maison après avoir embrassé la fermière, qui, se penchant ensuite à la fenêtre, leur envoie de la main un salut vaillant.—Où vont-ils ? Ai-je besoin de le dire ? L'Allemand vient d'envahir le pays...

Restée seule, Jeanne Bernier, les bras croisés sur sa poitrine, regarde tristement une carabine qui s'allonge sur le mur entre un christ d'étain et une image du Juif Errant. Si, du doigt, vous écartiez le crêpe attaché autour du canon, vous verriez un point rouge, tache de sang qui coula pour la patrie.

Mais pourquoi est-elle là, cette carabine, inutile, au repos, tandis que les trois fusils viennent d'entrer en campagne et vont faire le coup de feu ? Qu'attend-elle pour faire, elle aussi, parler la poudre ? Est-ce qu'il ne s'est pas trouvé, dans le voisinage, une main pour la décrocher, un doigt pour l'armer, un œil français pour viser une poitrine allemande au bout de son canon ? Où donc est le maître de cette carabine ?

Il est mort. C'est le frère de Jeanne. Un soir qu'il était parti pour la chasse au Prussien, on le rapporta à la ferme frappé mortellement d'une balle. Aujourd'hui, il dort là-bas, sous une pierre blanche, et tous les fracas de la guerre ne sauraient le réveiller. Cette carabine a fait son devoir ; elle n'est plus une arme, c'est une relique du foyer.

Cependant les Prussiens approchent ; chaque jour, ces flots d'hommes et de chevaux s'étendent et montent, envahissent un hameau, un bourg, une ville, un bois, une forêt, un champ, une plaine ; couvrent nos campagnes et nos cités, rougissent d'une écume de sang nos fleuves et nos rivières, et de tous côtés débordent sur la patrie.

Une nuit, une main frappe doucement à la porte de la ferme qui laisse entrer un franc-tireur. C'est un enfant du pays, un ami des Bernier. Il annonce à Jeanne que son père, son époux, son fils sont morts. Surpris et cernés au fond d'un bois, par une trentaine de Prussiens, douze francs-tireurs ont résisté à leur choc. Les Bernier ont lutté et succombé en héros.

Le père et l'époux tombent les premiers, presque en même temps, sur cinq ou six cadavres dont ils se faisaient un rempart. Appuyé contre un arbre, le fils de Jeanne tient tête à la fureur des assaillants. On dirait un chêne adossé à un chêne Il semble invulnérable et, chaque fois que s'avance sa baïonnette, il y a un mort au bout. Alors, un jeune officier bavarois s'approche et, le sourire aux lèvres, l'étend, d'un coup de revolver, entre le père et l'aïeul.

Ainsi sont morts les trois Bernier ; ainsi se sont éteintes, en un instant, trois générations.

Après avoir rempli son message, le franc-tireur, profitant des ombres de la nuit, prend congé de la veuve et va rejoindre ses compagnons.

Une heure après, Jeanne décrochait la carabine de son frère, revêtait les habits du défunt et quittait, à son tour, cette ferme que les siens ne devaient plus revoir. Maintenant, il n'y a plus de sœur, de fille, d'épouse, de mère : il n'y a qu'une Française. Que dis-je ? il n'y a plus de femme : il n'y a qu'un soldat.

Les trois fusils se sont tus, et c'est la carabine qui, passant comme un héritage de la main du frère dans celle de sa sœur, va faire parler la poudre.

Un premier chant d'oiseau vient à peine d'annoncer le jour, que Jeanne, blottie dans les fougères, aperçoit sur la lisière de la forêt un uhlan passant au petit trot de son cheval noir.

C'est un frêle jeune homme aux moustaches blondes et aux yeux bleus. De temps à autre, il ôte son casque en secouant ses cheveux frisés à la brise des bois, humant avec délices l'air embaumé du matin ; puis donne de l'éperon et murmure une douce chanson allemande, en admirant le beau paysage de France.

Jeanne l'appelle, il s'arrête ; elle vise, il tombe.

—J'ai vengé le père, dit-elle.

Et elle disparait. Et, toute la journée, elle reste cachée dans les fourrés épais, l'œil ouvert, l'oreille aux écoutes, la carabine au poing. Nul bruit, si ce n'est le chant du grillon ou le cri d'un corbeau, qui demande un cadavre en traversant le ciel.

Mais le soir, à la nuit tombante, le hennissement d'un cheval la fait tressaillir. Jeanne dresse lentement la tête, regardant à travers une large fougère comme derrière une jalousie. C'est un lieutenant qui s'avance à la tête de six dragons Il est rose et joufflu comme ces énormes amours qui, sur les panneaux enfumés des brasseries de Munich, versent à boire à Gambrinus. Il semble soudé à sa selle, comme sa pipe est rivée à ses lèvres.

A travers ses lunettes brille un regard sournois qui sonde le paysage, ausculte les buissons et les fossés, les pierres, les ronces, les touffes d'herbes. On le croirait monté sur un cheval fabriqué à Nuremberg. Quand il s'arrête, les six dragons s'arrêtent. Vous diriez qu'une même bride mène cette cavalcade automatique.

Jeanne épaule sa carabine, une balle siffle, et le lieutenant chancelant sur sa selle comme un homme ivre, se penche tout à coup sur la tête du cheval affolé, qui galope, emportant un mort.

—J'ai vengé mon époux ! s'écrie la veuve, tandis que les dragons, se croyant cernés, disparaissent au triple galop de leurs chevaux.

Rapide comme une biche, Jeanne s'est enfuie à travers la forêt. Sa gourde est vide, et il ne lui reste pas une bouchée de pain. Mais elle a des balles ! Un ruisseau lui donne à boire, un noisetier lui sert un souper au bout de ses branches.

En sortant d'un taillis épais, elle aperçoit une chaumière au détour d'un sentier. Là, sans doute, elle trouvera du pain et du repos, un gîte peut-être pour la nuit qui s'approche ; elle s'avance, puis tout à coup s'arrête, disparait à travers les ajoncs. A la porte de la chaumière se dresse une sentinelle allemande. A la fenêtre, un capitaine à la stature superbe, lit une lettre des rives de la Sprée ou des bords du Rhin, lettre de famille ou d'amour, qu'il retourne, qu'il caresse des yeux et qu'il relit encore.

Jeanne glisse, rampe, s'approche, sans qu'une branche ait remué, sans qu'un grain de sable ait crié. Soudain, un coup de feu fait retentir les bois et de chaque arbre s'envole un oiseau. Capitaine ! beau capitaine, que te disait ta fiancée ? Tu ne verplus celle qui t'aimait ! Il n'y a plus qu'un cadavre à ta fenêtre.

Tous les soldats sont sortis de la chaumière, le fusil à la main, prêts à repousser l'ennemi. Mais l'ennemi s'enfuit au loin en disant :

—J'ai vengé mon fils !

Jeanne Bernier a quitté cette forêt que des patrouilles sillonnent dans tous les sens. C'est ailleurs qu'elle promène sa carabine. N'y a-t-il pas des Prussiens partout ? Mais que lui faut-il encore ? N'a-t-elle pas vengé son père, son époux, son enfant ?

Cinq jours se sont écoulés depuis la mort du capitaine, et elle affronte l'héroïque et misérable vie des bois. Un jour, elle dîne d'une tasse de lait qu'un chevrier lui donne ; une autre fois, elle partage avec un vieux pauvre, elle, la riche fermière, le pain de la mendicité.

Un matin, couchée dans les bruyères, et les genêts qui bordent une grande route, Jeanne Bernier aperçoit une masse de soldats qui ondule sur la route ensoleillée. Est-ce une compagnie, un régiment une armée ? Ils sont plus de cinq cents, plus de mille, et derrière ces fantassins se pressent des cavaliers dans un nuage de poussière.

A la tête de cette colonne formidable chevauche, impassible, un vieux chef aux longues moustaches blanches, au visage balafré. A chaque mouvement du cheval, son ventre énorme vacille sur la selle comme un baril ; mais sa main vigoureuse tient, droite et nue, son épée qui miroite au soleil.

Jeanne épaule sa carabine, et le général prussien, levant les deux mains vers le ciel, roule comme une masse aux pieds de son cheval.

Mais, frappée aussitôt d'une balle en pleine poitrine, la belle fermière tombe à son tour sur les genêts d'or, en murmurant :

—J'ai vengé ma patrie !

FULBERT-DUMONTEIL.

L'ALPHABET DU MARIAGE

Le jour où l'on nous mari......	A
Je m'en souviens, monsieur l'A	B
Quand la messe fut commen...	C
Nous dit : Il faudra vous ai...	D
Madame, vous obéir..............	E
A votre époux, à votre ch......	F
Puisqu'il ne pourra plus chan	G
Pour éviter qu'il vous l'........	H
Ayez toujours l'air très gent...	I
Montrez un front qui rou......	J
Evitez tous les mauvais.........	K
C'est ainsi que toujours près d'	L
Retenant son époux qui l'.. ...	M
Une femme évitera......	N
S'il lui tourne pourtant le d...	O
Et s'il se met à la trom.........	P
Qu'elle ne se croit pas vain....	Q
Qu'elle lui montre meilleure..	R
Et l'enchaine par la tendr......	S
En lui voyant tant de bon......	T
Il en deviendra tout conf.......	U
Son amour sera retrou...........	V
Le ménage aura le beau f......	X
En France comme en tout pa..	Y
Il faut s'aider pour qu'on nous	Z

POUR RIRE

Un porcher se présente avec un troupeau de porcs devant l'octroi.

—Avez-vous les pièces qui vous autorisent à traverser la ville ? lui demande l'employé.

—Voici mon laisser-passer.

—Ça ne suffit pas, il vous faut encore une autre pièce.

—Ah !

—Oui, un passe-porcs.

A la dernière fête de Saint-Cloud, on pouvait admirer une femme à barbe comme on en voit peu, un vrai sapeur en jupon.

Un curieux, sur le point d'entrer dans la baraque, s'approche de la jeune fille qui distribue les billets à la porte et cherche à engager la conversation :

—Mon enfant, lui demanda-t-il, est-ce que la femme à barbe est votre mère.

—Mais non, monsieur, répliqua-t-elle naivement, c'est mon père !

Examen de droit :

—Voudriez-vous me citer les cas qui donnent le plus fréquemment lieu à faux témoignages en justice ?

—La déposition ayant trait à un ami.

—Bien. Un autre.

—La question de l'âge posée à un témoin du sexe féminin.

Petite question :

—Pourquoi les glaces sont-elles inutiles aux gens dépourvus de molaires ?...

—? ? ?

—C'est parce qu'ils ne s'y voient pas... *de dents !*

MARCHANDISES D'AUTOMNE 1891. ?

Le Manitoba.

Mercredi, 28 Octobre 1891.

VICTOIRE !

Au moment de mettre sous presse nous apprenons de source certaine que la Cour Suprême vient de rendre un jugement unanime dans la cause de nos écoles. L'acte des écoles publiques est radicalement inconstitutionnel. C'est une belle victoire qui réjouira tous les catholiques.

MANITOBA VS ETATS-UNIS

Il y a quelques jours, M. l'abbé G. Dugas publiait dans la *Minerve* une lettre en faveur de l'immigration au Nord-Ouest, dans le cours de laquelle il parlait des avantages de ces régions comparés à ceux qu'offrent les Etats Unis. Le *Canadien*, de Québec, reproduit par le *Travailleur*, dit, dans un récent article, que M. Dugas entreprend là une tâche inutile, qu'il ne réussira pas à convaincre nos compatriotes des avantages qu'il prône, que notre funeste loi des écoles et la loi abolissant la langue française travailleront contre nous ; de plus, les Canadiens-français préfèreront aller aux Etats Unis, où leur langue et leurs écoles ne sont pas officiellement reconnues, mais que là, l'état de choses actuel n'existe pas en vertu de la violation de la constitution et d'un pacte solennel.

Nous déplorons les lois arbitraires qu'une législature fanatique nous a imposées en un jour malheureux. Nous avons protesté de toutes nos forces contre l'adoption de ces lois. Mais comme nous le disions dans un récent numéro, le dernier mot n'est pas encore dit. Au moment où nous écrivons ces lignes, la cour suprême rend probablement un verdict renversant la décision des tribunaux inférieurs. S'il y a appel au Conseil Privé, il y a dix à parier contre un que nous gagnerons notre cause, et ce sera chose jugée.

Mais supposons, au pis aller, que la loi soit maintenue, serait-ce une raison pour ne pas venir ici de préférence ? Au point de vue matériel, nous offrons plus que nos voisins. Tous les journaux de la province de Québec ne veulent pas de l'immigration aux fabriques de la Nouvelle-Angleterre, ils s'accordent tous sur ce point ; ils sont avec nous en cela. Pour l'agriculture, Manitoba et le Nord Ouest valent les Etats de l'Ouest américain. Prenez les Etats limitrophes, et nous avons rien à leur envier ; sur ce point, tous s'accordent encore, nos voisins eux-mêmes. Du Dakota Sud, il y aura cette année une forte émigration pour Manitoba et les Territoires.

Nous avons supposé tout à l'heure que les lois abolissant les écoles catholiques et l'usage officiel de la langue française pouvaient être maintenues. Dans ce cas, en par la loi, le colon d'ici serait comme celui des Etats-Unis. Mais n'y a-t-il pas d'autres questions à étudier ? Qui osera dire, malgré tout ce qui est arrivé, que le Canadien n'est pas plus libre de conserver sa foi et sa nationalité ici qu'aux Etats-Unis ? Nous sommes à Manitoba depuis plusieurs années et nous sommes encore à entendre dire qu'un Canadien ait changé son nom. Peut-on en dire autant de l'autre côté de la frontière, même en faisant le compte de la différence de la population ?

Nous avons toujours, pour notre part, admiré le patriotisme de nos compatriotes des Etats-Unis, et personne n'a le droit de leur faire de reproche ; comme peuple, ils ont été admirables.

Aussi, qu'on veuille bien le remarquer, nous n'avons pas l'intention d'attaquer l'œuvre qu'ils poursuivent là-bas, au prix de grandes luttes et de beaucoup de sacrifices.

Mais nous en sommes à causer des avantages respectifs des deux pays, et nous donnons notre manière de voir franchement, certain que nos confrères des Etats-Unis nous approuveront.

La presse, depuis quelques mois, a la douloureuse mission de défendre les écoles paroissiales, la langue française, établies et enseignée au prix de sacrifices que les nôtres seuls connaissent. Contre qui ? Il est pénible de le dire : contre une partie du clergé. Et voilà qu'après au-delà de trente années de luttes, l'on en est réduit à lutter contre ceux qui devraient être ses protecteurs naturels. L'américanisme, voilà le danger actuel, danger immédiat, danger terrible. Ce n'est pas nous qui disons cela, c'est la presse française-américaine qui le dit.

Nous ne voulons pas insister davantage sur ce point. Mais en terminant, que l'on nous permette ceci : Qu'au pis aller, nous ne courons aucun danger pour notre langue, pas plus que pour notre religion. La majorité peut nous enlever des droits, mais notre existence comme peuple distinct n'est pas menacée. Que l'on comprenne bien cette distinction, elle est importante, et jamais, au grand jamais personne n'oserait dire ici à nos enfants : Etudiez votre catéchisme en anglais. Comme au premier temps de la conquête, le clergé manitobain est le défenseur de la langue et de la religion, aucune crainte de changement.

Nous comprenons la juste indignation qu'a causé la politique francophobe et anti-catholique des Greenway-Martin, mais de grâce, que cela n'empêche pas de nous rendre justice.

OUTRAGE SUR OUTRAGE

Dans l'infamie de Winnipeg-Sud le gouvernement a été surpris sur le fait, et il est en conséquence dans la détresse, mais il bravera tout. Désormais tous ses efforts tendront à faire croire qu'un greffier d'enregistrement peut être nommé pour reprendre l'ouvrage de Peddie au point où ce dernier l'a laissé. De même que pour les bienfaits du Northern Pacific, il y a plus en ce cas qu'il n'appert à la surface. Voilà comme l'on sort d'une situation difficile avec grâce, sans laisser échapper aucun avantage, et c'est là toute l'inquiétude du gouvernement.

Il cite ou fait citer au *Free Press* plusieurs clauses de l'Acte d'Interprétation de la Province, ayant trait à la nomination ou à la démission des officiers publics, pour prouver que le gouvernement a toujours l'autorité de disposer des cas analogues à celui de ce Peddie. Mais les clauses citées ne s'appliquent qu'aux offices ordinaires du service civil, et non aux officiers spéciaux nommés par l'acte électoral de M. Greenway. Ces clauses sont le mot à mot de l'Acte d'Interprétation Fédéral, et l'on voit qu'en faisant son Acte des Franchises le gouvernement a bien eu garde de pourvoir à la nomination d'un successeur dans le cas de décès ou de la résignation de l'officier reviseur. Si les clauses de l'Acte d'Interprétation Fédéral avaient été censées pourvoir à ce cas d'un officier reviseur qui est un officier spécial nommé par un acte spécial, les clauses de l'Acte des Franchises seraient inutiles. Selon toute évidence, le gouvernement et le parlement ont crû que les clauses de l'Acte d'Interprétation ne s'appliquaient pas, et ne s'appliquant pas là, elles ne peuvent pas plus s'appliquer ici

Mais concédons au gouvernement toutes ces prétentions : que les clauses de l'Acte d'Interprétation donnent pouvoir de nommer un successeur à Peddie, lequel peut prendre le travail où l'autre l'a laissé, que la nomination de M. Ross est légale et que sa liste, une fois terminée, sera la liste des voteurs légale de Winnipeg-Sud. Voilà ce que le gouvernement prétend, voilà la position qu'il défend désespérément. Concédons lui tout. Et qu'est-ce que cela prouve ? Simplement que le gouvernement sachant qu'une fraude monstrueuse contre la circonscription a été commise, est bien résolu d'en profiter ; un préjudice grave a été effectué, il est irrémédiable. Le dossier de l'Acte Electoral de M. Greenway s'enrichit d'une nouvelle iniquité. Nul doute que cette liste est une compilation de fraudes. A la recommandation de son candidat, le gouvernement a nommé un coquin dans la personne de Peddie, l'on savait qu'il était capable de commettre toutes les fraudes qui lui seraient suggérées. Il en a reçu instruction, et s'est laissé influencer pour inscrire des noms qui ne devaient pas être inscrits et d'en omettre d'autres qui avaient droit à l'enregistrement. Les affirmations requises par l'acte, on s'en moquait ; et de fait l'on se riait bien des serments ; après la fuite de Peddie, selon des renseignements dignes de foi, la liste est restée plusieurs jours entre les mains de M. J. D Cameron, jusqu'à la nomination de son successeur. Rien de scandaleux comme les circonstances qui entourent cette sale affaire depuis son commencement. Si le gouvernement eût voulu agir avec justice, avec loyauté, il avait toute latitude de le faire. Avant la nomination de M. Ross, on lui a fait connaître la nature de cette liste, il avait le pouvoir d'annuler le travail et de le recommencer dans son intégrité. On pouvait donner à M. Ross des instructions à cet effet. Mais non, les fraudes commises sont dans l'intérêt de son candidat, il ne faut pas y remédier. L'on dit à M. Ross de prendre le travail au point où l'a laissé Peddie l'ami de M. Cameron et de laisser les fruits des canailleries de l'individu là où ils se trouvent. Tout cela n'est il pas une aggravation des principes atroces qui font de l'Acte Electoral de M. Greenway une lâcheté et une malhonnêteté ? Cela n'indique-t-il pas que la fuite de Peddie fait partie d'un complot tramé pour dresser à Winnipeg une liste qui donnerait la victoire au gouvernement au prix de n'importe quels fraudes ou parjures ? L'on sait que la liste, telle qu'elle est, est frauduleuse et le gouvernement vient dire qu'il n'y a pas de remède, qu'elle doit être soumise ainsi à l'officier reviseur, toute bondée de noms fictifs. Il insiste pour que cela se fasse et se réclame de la loi pour justifier son outrage.

Le gouvernement aurait pu faire faire une nouvelle liste. Il s'est aperçu de ce qu'était Peddie, après sa fuite, s'il ne le savait pas avant ; s'il eut été scrupuleux, il n'aurait pas accepté une liste compilée par une personne qui a dû quitter son pays pour éviter l'arrestation pour escroquerie. Il savait aussi que durant plusieurs jours, la liste est restée en possession de son candidat, l'homme qui lui avait recommandé Peddie. Qui a jamais entendu parler d'une liste confiée à celui qui a l'intention de briguer les suffrages ? Qui dit qu'elle est dans l'état où Peddie l'a laissée ? Rien que cela suffirait à engager un gouvernement scrupuleux à annuler tout le travail et le recommencer. Même sous ces circonstances irrégulières suspectes et disgracieuses, il donne au nouveau greffier d'enregistrement l'ordre de reprendre le travail au point où Peddie et ses conseillers non moins scrupuleux l'ont laissé. Si l'acte permet cela, si le gouvernement insiste et déclare qu'il le permet, alors il est pis encore que nous le prétendions.

L'on nous dira que si la liste est frauduleuse, elle pourra être expurgée par l'officier reviseur, que l'officier reviseur est nommé pour cela. C'est assez beau en théorie, mais en pratique, il y a une grande différence. Si ceux qui ont été omis de la liste peuvent être induits à être présents à la cour de révision, ce qui entraîne perte de temps et des dépenses, leurs noms pourront être inscrits sans difficulté. Mais tous n'assisteront pas. Quelques uns seront absents, d'autres refuseront de perdre leur temps. Ceci, présumant qu'il s'agit de votes favorables, fera perdre nombre de voix à l'opposition au jour de l'élection. Encore, ce ne sont pas les noms des bons voteurs qui causent de l'anxiété, ce sont les centaines de noms de personnes non qualifiées, qu'en plusieurs cas, il sera impossible d'identifier. Ces noms seront laissés parce que l'officier reviseur n'aura qu'à prendre ce qui a été fait, et ceux-là pourront voter soit en personne ou des suppositeurs seront trouvés qui le feront. C'est cela que l'on a en vue. Si l'on n'avait pas l'intention de perpétrer cette fraude au jour de la votation, l'on n'aurait pas commis celle d'enregistrer ces noms.

Concédons, alors, cette prétention du gouvernement, qu'il a le pouvoir de nommer un second greffier qui continue le travail de Peddie, commençant au point où ce dernier était rendu lorsqu'il s'est enfui en escroc. Admettons qu'il a ce pouvoir, et nous voyons qu'il l'exerce. Le greffier fugitif a dressé une liste que l'on sait remplie de fraudes et le gouvernement dit qu'il tient à ces fraudes et s'en prévaudra le plus qu'il pourra. Il avait sans contredit la faculté de faire préparer une nouvelle liste, mais il aime mieux garder la frauduleuse. Si ce n'est là accumuler outrage sur outrage, alors, qu'est-ce ?—[Traduit du *Free Press*.]

LES RR. PP. MARTINET ET LEFEBVRE

Les RR. PP. Martinet et Lefebvre sont partis hier soir, en compagnie du Rév. Père Camper pour le Portage du Rat, d'où les illustres visiteurs partiront ce soir pour Montréal. C'est toujours avec plaisir que la population du Manitoba et du Nord-Ouest en général et celle de Saint-Boniface en particulier, salue l'arrivée de quelques membres de la Congrégation des Oblats de Marie Immaculée. Le bien opéré dans ce pays depuis près d'un demi siècle par les Pères de cette congrégation, sont trop précieux et trop évidents pour que nous puissions être indifférents à la visite de ceux qui occupent dans son sein des positions aussi éminentes que celles remplies par le T. R. P. Martinet, assistant du T. R. P. Général, et par le T. R. P. Lefebvre, Provincial de la Province du Canada. Nous pouvons dire avec assurance que les éminents religieux ont été contents de leur voyage. La Providence les a favorisés d'un temps délicieux. La visite des établissements de Sainte-Marie, de Saint-Charles, de Qu'appelle, de Paskwa, du Lac Croche, de Selkirk, de Pegnis, de Saint-Laurent et du Portage-du-Rat, a montré une partie du vaste champ cultivé par les Oblats, où ils produisent des fruits si abondants de salut.

Les RR. PP. ont tenu à honneur de visiter monsieur le curé Ritchot, doyen du clergé séculier de l'archidiocèse, pour témoigner à sa personne la joie que leur cause les excellentes relations qui existent entre ces vénérés prêtres et les RR. PP. Oblats. Ils ont aussi été à l'Immaculée Conception rendre à monsieur le curé Cherrier, la visite qu'il a faite aux Oblats, dans leur maison mère à Paris, et autres tant en Europe qu'en Amérique. Les illustres voyageurs ont aussi visité le Collège de Saint-Boniface et les couvents tant de la ville archiépiscopale que de Winnipeg. Ils ont été les hôtes tantôt de Mgr l'Archevêque, tantôt des RR. PP. de Sainte-Marie, tous tenant à honneur et satisfaction de les recevoir et de jouir de leur compagnie.

Plusieurs citoyens de Saint-Boniface ont été offrir leurs hommages aux RR. PP. qui, ne pouvant rendre toutes les visites, ont dû se contenter d'en faire à nos principaux citoyens.

Avant de quitter le pays, ils ont été à l'Hôtel du Gouvernement pour offrir leurs hommages à son honneur le lieutenant gouverneur et saluer aussi le major-général Herbert.

Nous souhaitons à ces illustres membres de la famille de Mgr Mazenod, bon voyage. Puissent-ils conserver un agréable souvenir de nous.

L'AFFAIRE DE LA BAIE DES CHALEURS

La commission royale nommée pour étudier cette affaire poursuit ses travaux avec activité. Les journaux de la province de Québec sont remplis des délibérations. Jusqu'à ce jour les ministres de Québec semblent ne pas avoir la partie belle. L'hon. M. Garneau a subi un long interrogatoire, il s'accuse de manquer de mémoire ; et elle lui fait défaut en plusieurs points importants. M. Pacaud prend crânement la responsabilité de ses actes ; son but est évidemment de sauver le ministère et de se dévouer pour l'épargner. M. Webb a un témoignage écrasant contre le gouvernement et Pacaud. Ce témoignage, s'il est corroboré, implique gravement plusieurs ministres.

Les travaux de la commission se termineront la semaine prochaine. Il est rumeur que le lieutenant-gouverneur démettra ses ministres. Les journaux libéraux et nationaux débordent de menaces et d'invectives contre M. Angers, Lord Stanley, le gouvernement fédéral. *L'Electeur* parle de révolution, d'annexion. Il est peu probable cependant que le lieutenant-gouverneur, dont la fermeté est bien établie, se laisse émouvoir par ces criailleries. Si la commiseion n'est pas favorable aux ministres, le devoir du chef de l'exécutif est tout tracé, et il le fera.

Dans tous les cas, on peut s'attendre à des événements importants dans Québec d'ici à quelques jours.

L'HON. M. CHAPLEAU

Les dépêches de ce matin annoncent que l'hon. Secrétaire d'Etat a donné sa démission et qu'elle a été acceptée. Il n'y a rien de bien défini encore à ce sujet. Nous ne croyons pas cependant que ce départ affecte le gouvernement, car selon toute probabilité, il y a eu entente entre le Premier Ministre et le Secrétaire d'Etat. Il se pourrait aussi que cette nouvelle fut controuvée.

LE MAJOR-GENERAL HERBERT

Le Major-Général Herbert, commandant des forces de Sa Majesté en Canada, de passage à Winnipeg, pour l'inspection des troupes, est venu dimanche après midi offrir ses respects à Monseigneur l'Archevêque. Le Général était en compagnie de Son Honneur le Lieutenant-Gouverneur, de son aide-de-camp, et de M. J. C. Auger, A.D.C. Comme tous les hommes distingués d'Angleterre, le Major-Général parle parfaitement le français.

Nouvelles Religieuses

Le 2 décembre prochain est le cinquantième anniversaire de l'arrivée des Oblats en Canada, à l'instance de feu Mgr Bourget. C'est à Montréal que se fixèrent les zélés missionnaires. Le bien qu'ils firent dans la province de Québec, parmi les humbles et les pauvres est incalculable. Leurs missions de l'Outaouais sont légendaires. Manitoba et le Nord Ouest sont, plus que les autres parties du Canada, redevables aux révérends Pères.

A l'occasion de cet anniversaire, les citoyens de Montréal, en reconnaissance des services rendus, se proposent de célébrer avec éclat le 8 décembre, fête particulière des Oblats de Marie Immaculée.

Hier, le Rév. Père Dunoz, O.M.I., s'est arrêté un instant à Saint-Boniface et à Sainte-Marie de Winnipeg. Le Rév. Père, qui vient de terminer ses études théologiques à Rome, est en route pour New-Westminster où il restera avec Mgr Durieu.

LE PERE AUGIER ASSAILLI A PISE

Le *Moniteur de Rome* raconte que deux missionnaires oblats, le Rév. Père Célestin Augier, provincial à Marseille, et le Rév. Père Reynaud, supérieur à Autun, qui se rendaient à Rome, ont été attaqués dans la gare de Pise par la bande guettant l'arrivée du train de la jeunesse catholique :

Pendant l'arrêt du train, le Rév. Père Augier crut pouvoir descendre sur le trottoir et y faire quelques pas.

Dès qu'il parut au dehors, il vit venir à lui près de cent jeunes gens qui l'entourèrent, le sifflant, le huant et criant : *A bas les français ! à bas les pèlerins !*

Bien vite ils en vinrent aux voies de fait. Des bâtons furent levés et lancés sur la tête et les épaules du missionnaire, aux cris de : *Vive la liberté !* Pour se soustraire à ces forcenés, il dut remonter dans son compartiment, où il se trouvait seul avec son confrère et compagnon de voyage. Ses agresseurs voulurent le suivre, mais ils furent tenus à l'écart par les gendarmes et les employés de la gare.

Alors, ils jetèrent des pierres contre le compartiment occupé par les deux prêtres français et en brisèrent les vitres. Ces pierres, par leur poids et leur volume, pouvaient facilement estropier ou même tuer ceux contre lesquels on les dirigeait. Plusieurs des assiégeants opérèrent un mouvement tournant, ils vinrent de l'autre côté du train, ouvrirent violemment la portière et se précipitèrent armés de bâtons sur les deux missionnaires pour les assommer. Ils furent heureusement arrêtés dans leur dessein néfaste par un employé de la gare, qui, traversant le compartiment, les repoussa sur la voie.

Jusqu'au départ du train pour Rome, ils ne cessèrent pas de gueuler, de hurler et de beugler. Un de leurs cris préférés était celui-ci : *Viva la libertà !*

LE BAZAR DE L'IMMACULEE CONCEPTION

Le bazar qui vient de se terminer au bénéfice de l'église de l'Immaculée Conception a été un succès sous tous les rapports. Beaucoup de crédit revient aux dames patronesses. Le fonds de construction de l'église se trouve considérablement augmenté, et M. le curé Cherrier doit continuer les travaux incessamment.



FERME-REFUGE DU DR BERNARDO, RUSSELL, MAN.—(Du *Western World*.)

LES ASSISES

Comme nous l'avons dit dans notre dernier numéro, le terme des assises s'est ouvert mardi dernier, 20 courant, et le dossier est des plus chargé. En tout, 24 ou 25 causes criminelles et plusieurs de la nature la plus grave. Un jeune garçon de 17 ans a déjà été condamné à mort pour le meurtre d'une dame, de Woodlands, chez qui il travaillait comme garçon de ferme. Pattenden était arrivé d'Angleterre depuis quelques années à peine. Il paraîtrait que Madame Rodney, c'est le nom de la femme, avait eu quelques querelles avec le garçon. Un jour, il y a quelques mois, le beau-frère de Madame Rodney, chez qui elle demeurait avec le prisonnier, s'absenta. En revenant le soir, il fut surpris de trouver la maison vide. Après quelques recherches, le cadavre de Mme Rodney fut trouvé dans le puits. Pattenden l'avait tuée d'un coup de fusil dans la tête, jetée là et s'était enfui. Le crime a été prouvé, et le jury n'a pu trouver de circonstances atténuantes. Le verdict a été : meurtre au premier degré.

Le juge a de suite prononcé la condamnation à mort par pendaison, le 18 décembre prochain, la loi ne lui laissant aucune discrétion. Le gouverneur-général seul peut faire grâce.

Vû la jeunesse du condamné, on espère que l'on pourra lui épargner la peine capitale.

Un nommé Gilson a été trouvé coupable du crime très grave d'assaut indécent sur une enfant de moins de dix ans ; la sentence du tribunal n'a pas encore été prononcée.

Vendredi, aura lieu le procès du trop célèbre Chisholm. Il prétend n'être pas coupable. Tant mieux pour lui et pour la société, s'il parvient à prouver clairement son innocence. Mais s'il le fait, qui devra être puni ? Il y aurait eu alors contre lui persécution criminelle.

D'autres causes de moins d'importance ont été entendues. Les assises dureront encore une quinzaine de jours.

Il nous fait plaisir de constater que son honneur le juge en chef ait ordonné au shérif d'appeler des jurés français pour la cause française qu'il y a à entendre.

INCENDIE

Hier, dans l'avant-midi, l'asile des sourds-muets, situé sur l'avenue du Portage, à Winnipeg, a subi des dommages considérables par le feu. Le toit est très endommagé et les pertes, quoique sévères, ne dépassent pas six mille piastres ; l'aménagement, la lingerie du personnel et des élèves de l'établissement ont été sauvés, grâce au zèle d'un détachement de l'École d'Infanterie. Deux pauvres élèves l'ont échappé belle. La plupart s'est sauvée tête nue et sans pardessus. L'on se demande ce qui aurait eu lieu si l'accident fut survenu durant la nuit.

Trois des ministres se trouvaient sur le théâtre de l'incendie. Avec M. McDermid, le principal de l'école, ils ont décidé de loger temporairement les 23 élèves dans les bâtisses du parlement, en attendant de trouver un local.

La cause du feu n'est pas encore connue.

L'édifice a coûté $16,000 ; $9,500 d'assurance sur la bâtisse et $2 000 sur l'ameublement. Comme nous l'avons dit, les pertes s'élèvent à environ $6,000.

Choses et Autres

La ville de Sherbrooke devient lugubrement fameuse. A peine le procès Bouchard tué par sa femme et Beaulieu vient-il de finir que des misérables assomment sur le grand chemin un brave citoyen du nom de Nérée Dumas. Après l'avoir battu assez pour le croire mort, ils l'ont jeté dans sa voiture et fouetté le cheval. Un ami de Dumas a arrêté le cheval et trouvé une masse informe de chairs meurtries et sanglantes. Cependant, Dumas n'est mort que le lendemain matin, sans avoir repris connaissance. Plusieurs arrestations doivent avoir lieu.

La plus grande chute du monde vient d'être découverte à la Nouvelle-Zélande. Les difficultés de ses abords formés par des montagnes, des glaciers et des lacs d'un pittoresque achevé, expliquent les raisons qui l'ont fait ignorer jusqu'à présent.

Cette chute tombe d'une hauteur de 600 mètres. Comme hauteur, elle n'occuperait que le troisième rang, mais comme volume d'eau elle serait au premier, c'est-à-dire avant le Niagara.

La chute la plus élevée est celle de Yosemite en Californie, qui a 750 mètres : vient ensuite celle d'Oréo, dans le massif du mont Rose, en Suisse, avec 720 mètres de hauteur.

Les Pyrénées en possèdent une qui vient immédiatement après celle de la Nouvelle-Zélande, tombant d'une hauteur de 420 mètres.

M. Burdett, M. P., est dangereusement malade. On ne croit pas qu'il en revienne.

M. A. Bunster, ancien député de la Colombie Anglaise, s'est noyé la semaine dernière, à San Francisco, en tombant d'un quai

Les inondations continuent de faire de grands dégats en Espagne.

Le pape songerait, paraît il, à enrichir le Vatican des plus précieux chefs-d'œuvre contenus dans les galeries du palais Borghèse

Les libéraux canadiens ont décidé d'offrir à M. Gladstone, le grand homme d'état anglais, son portrait peint par l'artiste Forbes. Ce sera l'honorable Wilfrid Laurier, le chef du parti libéral au Canada, qui sera chargé d'aller en Angleterre faire à M. Gladstone ce don au nom des libéraux d'ici.

L'Allemagne s'est unie aux autres puissances contre la Chine. Plusieurs bâtiments de guerre sont arrivés à Shanghai Le bruit circule que les insurgés sont à la veille de mettre le feu au quartier européen

On prête au gouvernement chilien l'intention d'accorder une amnistie à tous ceux qui ont été compromis dans la récente guerre civile fomentée par Balmacéda.

M. Blaine qui a été retenu chez lui par la maladie depuis assez longtemps, est attendu à Washington lundi prochain.

Avant de partir pour l'Europe, M. Pacaud avait confié $25,000 à la Banque Union. A son retour, il a retiré le fruit de ses épargnes (? ?) craignant de se le voir enlever, après le jugement de la commission. Toujours prudent, ce monsieur Ernest.

Le *Moniteur de Rome* dit que les désordres qui ont éclaté à Rome sur le tombeau de Victor-Emmanuel, jettent le plus triste jour sur l'avenir que réserve à la Papauté la continuation du présent régime.

Les Canadiens de Boston ont offert un banquet à l'honorable M. Wilfrid Laurier. Ce banquet aura lieu le 17 novembre à l'hôtel Vendôme.

Le gouvernement fédéral, par l'entremise du ministre de la justice, Sir John Thompson, intente des poursuites contre les employés déclarés concussionnaires par le comité des privilèges et élections.

De Riga, le télégraphe nous apprend un curieux cas de léthargie qui a duré quatre jours. La comtesse Eliza Rebbinder, étant subitement tombée malade, mourut après quelques jours de souffrances.

Quatre jours après sa mort, dûment constatée par les premiers médecins de Riga, le prêtre protestant célébrait la cérémonie mortuaire, et tous les parents, selon la coutume russe, embrassèrent pour la dernière fois la défunte.

Un de ses cousins bouscula par mégarde, un des candelabres qui se trouvaient près du cercueil, et quelques gouttes de cire tombèrent sur la morte.

Tout d'un coup celle-ci se lève, prend d'une main la barbe de son cousin et de l'autre lui applique un vigoureux soufflet.

La panique des assistants fut grande et tous s'enfuirent

Quelques-uns parlèrent même de tirer des coups de revolver sur la ressuscitée, disant que c'était le diable qui faisait ses fârces.

Heureusement, l'éclairé et digne curé-prêtre calma tout le monde et on envoya chercher des médecins.

La comtesse va à présent très bien et sa guérison complète n'est qu'une question de jours.

Une dépêche de Chicago dit que M. Barrett, l'électricien en chef dans l'organisation de l'exposition de Chicago vient de recevoir une proposition de la part de Michel Von Dolivia de Bronelsky, de puiser aux chûtes du Niagara un courant électrique attenant à trois phases, et de transmettre à cette dernière ville une force de 1.000 à 5,000 chevaux, à une pression de 50.000 voltes au moyen d'un fil en cuivre non isolé de la grosseur du No. 6 américain Il dit, de plus, qu'une compagnie de Vienne désire exploiter un chemin de fer électrique entre Saint-Louis et l'exposition, en parcourant la distance en trois heures.

PERSONNEL

L'honorable A. A. C. LaRivière est parti pour Ottawa, Montréal et Toronto où l'appelle ses affaires. L'honorable député sera absent une quinzaine de jours au plus.

M. Edmond Fasseaux, de la Grande Clairière, Man., est passé à nos bureaux lundi, en route pour son pays natal, la Belgique, où il doit passer une partie de l'hiver à travailler dans l'intérêt de l'immigration. M. Fasseaux nous dit qu'à l'ouest de la Grande Clairière il y a encore quantité d'excellentes terres du gouvernement de disponibles. La jeune colonie est déjà prospère, les colons bien contents de leur lot. La récolte de cette année les a comblé, la moyenne a été de 30 à 40 minots à l'acre pour le blé, qui est tout de première qualité. Le rendement des autres céréales est en proportion. Les racines sont en abondance.

Nous souhaitons un heureux voyage à M. Fasseaux, surtout qu'il nous revienne, s'il le peut, avec des milliers de braves colons Belges.

M. J. E. D'Aoust arrive d'Oak Lake. Il nous rapporte que les cultivateurs de l'endroit sont satisfaits. Le commerce est très actif. M. D'Aoust bien qu'ayant entendu parler de la prospérité de cette jeune localité est émerveillé de ce qu'il a vu. Il part aujourd'hui pour Crookston, Minnesota. Il reviendra ici dans quelques jours.

Mme L. N. Bétournay est revenue d'une promenade à Montréal et Chicago, vendredi dernier.

L'honorable juge Dubuc a ouvert le terme de la cour d'assises à Portage-la-Prairie hier. Il y a trois causes criminelles et huit causes civiles. MM. Howell et Wade sont substituts du Procureur-Général.

Affaires Municipales

CONSEIL DE VILLE.

Procès-verbal de la 26me séance du 9me conseil de la ville de Saint-Boniface, étant la 14me séance régulière, tenue le 26me jour d'octobre A.D. 1891.

Présents :—Son honneur le maire et MM les conseillers Rocan, Deschambault, Verge, Lauzon, Buron et Lecomte.

Le procès-verbal de la dernière séance est lû et confirmé.

Lues une lettre du Rév. Père Hudon, recteur du Collège de Saint-Boniface, demandant la construction d'un pont sur le fossé en face du Collège ; de Chs. Sauvé, Sec. Trésorier de la municipalité de Saint-Boniface *re* le ponton ; de J. S. Aikins, agent C. L. & W. Invest. Co'y *re* expropriation du lot 2, 91 D. G S. Saint-Boniface ; de Alloway & Champion, banquiers de Winnipeg, *re* les parts de la ville dans la compagnie de "R. R. & Ass. Co'y" ; de J. A. Platt, secrétaire des comités de la cité de Winnipeg *re* le ponton ; de E. R. Lloyd, trésorier, *re* certains lots retranchés de la liste des terrains à vendre pour taxes, et aussi une lettre de MM Hough & Campbell, en rapport avec ces mêmes lots.

Déposé sur la table les comptes suivants : La Cie Canadienne de Publication, $106.51 : *Le Manitoba*, $1.00 ; Pélissier et Frères, $1.00.

M. le conseiller Lecomte demande si M. Joseph Letendre a accepté la place de ramoneur et si les travaux sont commencés. Le secrétaire répond qu'il n'a pas reçu de réponse de ce Monsieur acceptant la place et ne peut dire si les travaux sont commencés

M. le conseiller Lecomte demande si le gouvernement provincial a pris action dans l'affaire des bâtisses de l'exposition.

M. le maire répond qu'il a eu une entrevue avec quelques-uns de ces Messieurs et entrevoit une réponse favorable après la prochaine assemblée du Conseil des Ministres.

Proposé par M. le conseiller Lecomte, appuyé par M. le conseiller Buron,

Qu'un congé de six semaines soit accordé au conseiller Bedard. Agréé.

Proposé par M. le conseiller Buron, appuyé par M. le conseiller Lauzon,

Que le compte de MM. Pélissier et Frères pour $1 00 ne soit pas payé, n'étant pas dûment certifié. Agréé.

Proposé par M. le conseiller Lecomte, appuyé par M. le conseiller Deschambault,

Que le compte de la Cie de Publication Canadienne pour $106.51 soit payé, moins l'item de $4.00 que le conseil payera après en avoir reçu le montant de la Cie Norwood, et que le compte du *Manitoba* pour $1.00 soit payé Agréé.

Proposé par M. le conseiller Lecomte, appuyé par M. le conseiller Buron,

Que le Trésorier fournisse, s'il ne l'a pas déjà fait. deux cautions pour le montant de $1,000.00 chacune, et son cautionnement personnel pour $2,000.00. Agréé.

Proposé par M. le conseiller Buron, appuyé par M. le conseiller Deschambault,

Que le greffier écrive à la Norwood Co'y à l'effet suivant :

Que la ville ayant à sa disposition les voies de communication jugées nécessaires, le conseil ne procèdera à l'ouverture des nouvelles voies demandées qu'à la condition que la compagnie paye elle-même le prix du terrain à être exproprié.

Et aussi que le greffier adresse par la même occasion à la dite compagnie la lettre de la "C. L. & Invest. Co'y." Agréé.

Proposé par M. le conseiller Lecomte, appuyé par M. le conseiller Buron,

Que le conseil fasse un pont convenable en face du Collège. Agréé

Proposé par M. le conseiller Buron, appuyé par M. le conseiller Deschambault,

Que M. le conseiller Rocan soit délégué auprès de Sa Grâce Mgr Taché pour lui demander quel serait le meilleur moyen à prendre pour remplir l'excavation en face du couvent des Révdes Sœurs de la Charité, sur les bords de la Rivière Rouge, causée par l'éboulis et lui soumettre l'idée du conseil à ce propos. Agréé.

La séance est levée.

Chronique Locale.

—Le pont de la Compagnie Norwood est maintenant ouvert au trafic.

—Dimanche prochain fête de la Toussaint et lundi commémoration des défunts.

—Le grain commence à arriver peu à peu. Cependant la grande majorité des cultivateurs sont occupés à leurs labours d'automne.

—L'échevin Smith de Winnipeg a été l'heureux candidat au récent bazar de l'Immaculée Conception. Il a gagné une magnifique canne.

—Quelques flocons de neige sont tombes lundi. Pas assez pour blanchir le sol, très peu, juste assez pour avertir de l'approche de l'hiver. Dire que ce dernier serait bienvenu serait mentir, mais cependant il est attendu

—Hier matin à onze heures a.m., M. Wm. Lagimodière, greffier de la municipalité de Taché, a vendu en l'hôtel de ville plusieurs terrains de la municipalité endettés pour taxes. Il y avait plusieurs acquéreurs, mais les enchères n'ont pas été bien actives, sauf quelques lots Cependant la vente a été bonne.

—Le gibier est en abondance cette année surtout la poule de prairie. Si la loi n'en défendait pas la vente il s'en ferait un véritable massacre. Cependant les Nemrods s'en donnent à cœur joie. Des méchants disent que les volatiles ont peu à redouter de la majorité des amateurs, ils le savent peut-être, c'est pour cela qu'ils se montrent en si grand nombre.

—M. David Joyal doit aller s'établir à Saint-Pierre-Jolys, et il offre en vente sa maison et son lot de la rue Notre-Dame, Saint-Boniface. La maison est très chaude. Il y a une bonne cave sèche et à l'épreuve de la gelée. Elle peut contenir 100 minots de patates.

Vente à bon marché, termes des plus faciles. S'adresser à M David Joyal.

Echos du Nord-Ouest.

Wolseley T. N. O,

18 oct.—Dimanche dernier, la colonie canadienne de Wolseley, composée d'une soixantaine d'amis, étaient vraiment dans la jubilation. Sa Grandeur Mgr Taché, accompagné de l'abbé Cloutier venait leur faire visite C'était un grand honneur et aussi un bonheur pour tous. Après la messe et après quelques mots adaptés à la circonstance, Sa Grandeur administra le sacrement de confirmation à une quinzaine de personnes Dans l'après-midi il y a eu adresse. Monsieur Tourigny répondant aux désirs de ses frères, résuma en quelques mots la joie, les remerciements et les vœux de tous pour leur vénéré visiteur. Le Rév. M. Cloutier adressa aussi la parole, nous exhortant à la dévotion au Saint Rosaire.

Lundi, 19 courant, Monseigneur accompagné des abbés Cloutier et Roy, se rendit à Broadview. Dans la matinée de mardi, Sa Grandeur y a bénit une chapelle nouvellement érigée par quelques familles irlandaises de cette station. Le lendemain Monseigneur retourna à Saint-Boniface, avouant être encore assez bien portant, grâce sans doute à la généreuse attention de la compagnie du Pacifique qui avait bien voulu mettre un char spécial à la disposition de Sa Grandeur.

DECES

GAUDET—En cette ville, le 24 courant, à l'âge de 4 mois et 14 jours, Marie-Arabella, enfant de M. J Napoléon Gaudet.

Soumissions pour limites de bois dans la province de Manitoba.

DES SOUMISSIONS cachetées adressées au soussigné et portant l'adresse sur l'enveloppe "Soumission pour un permis de couper du bois," seront reçues à ce département jusqu'à midi de lundi, le 26 du présent mois, pour des permis de couper du bois, de cette date jusqu'au 1er octobre 1892, sur les limites situées le long de la ligne du chemin de fer du Pacifique Canadien, à l'est du rang 8, est du méridien principal, dans la province de Manitoba. Des cartes indiquant la situation de ces limites et les conditions auxquelles les permis seront émanés, pourront être obtenues au bureau de l'Agent des Bois de la Couronne, à Winnipeg.

Chaque soumission devra être accompagnée d'un chèque accepté par une banque incorporée, payable au sous-ministre de l'Intérieur pour le montant du bonus que le soumissionnaire est prêt à payer pour le permis.

Les soumissions par télégraphe ne sont point prises en considération.

JOHN R. HALL,
Secrétaire,

Département de l'Intérieur, Ottawa, 10 oct, 1891. li 21.10.91

AGRICULTURE

QUEL SOIN FAUT-IL DONNER À L'ANIMAL DOMESTIQUE BLESSÉ ?

Il arrive souvent que sur la ferme ou à l'étable un animal se blesse ou reçoit un coup. Quel soin faut-il donner dans ce cas à l'animal blessé ? La première chose à faire c'est de s'assurer de la gravité du mal, si c'est une blessure, voir si la plaie est profonde, si aucune artère n'est lésée, s'il ne se trouve pas dans cette plaie quelques corps étrangers. Après cet examen, il faut laver soigneusement et longuement la blessure, enlever toute saleté et les corps étrangers qu'elle pourrait contenir. Que faut-il faire ensuite ? Un médecin vétérinaire distingué répond à cette question dans le dernier numéro du *Farmer's Advocate* :

Il ne faut pas oublier et c'est un fait certain que toute blessure guérit naturellement si l'animal est en bon état de santé ; la guérison d'une plaie ne peut être accélérée généralement, mais bien souvent elle peut être retardée ; par conséquent ce qu'il y a à faire dans une foule de cas, c'est de laisser faire la nature et se contenter de maintenir l'animal blessé en bonne santé.

Ces paroles peuvent paraitre singulières, mais elles sont vraies.

Dans une foule d'occasions, les cultivateurs retardent la guérison de leur animal blessé par des compositions, des onguents qui ne réussissent qu'à produire une plus grande inflammation dans la plaie et quelquefois la gangrène. Pour ne citer qu'une préparation de ce genre : le saindoux et la poudre à canon mélangés composent une panacée fort répandue parmi les cultivateurs ; cependant ce remède ne vaut rien, il fait plus de mal que de bien pour la guérison d'une plaie ; il en est ainsi de plusieurs remèdes.

DES STATISTIQUES SINGULIÈRES

D'après certaines statistiques 300,000,000 de livres de beurre ont été converties en savon aux Etats-Unis l'année dernière. Ce chiffre montre que nous ne sommes pas les seuls à faire du mauvais beurre et que nos voisins font bien leur affaire. Mais, tout de même, cela doit-il nous consoler de voir une aussi grande quantité de mauvais beurre sur nos marchés chaque année ? Point du tout car il est certain qu'il n'est pas plus difficile de faire une livre de bon beurre qu'une livre de mauvais, tout dépend des connaissances, du soin, de la propreté de celui ou celle qui le fabrique. Si le mauvais beurre provient du défaut de connaissances, que l'on prenne les moyens de s'instruire, s'il provient du manque de soin ou de propreté, que l'on s'amende ou que l'on se défasse de vaches, car il est absurde de fabriquer à perte, sciemment, un article qui ne se vend pas sur le marché.

A QUOI SERVENT LES FEUILLES

A quoi servent les feuilles dans la végétation ? A la respiration des plantes, me direz-vous. C'est très bien. Elles servent aussi à l'évaporation de l'eau qui se trouve dans ces mêmes plantes. On fait à ce propos plusieurs expériences. Coupez deux tiges d'une plante quelconque, dépouillez l'une de ces feuilles, laissez à l'autre toutes ses feuilles, mettez ces tiges en plein soleil. Au bout d'un certain temps, la tige qui n'a plus de feuilles est encore fraiche et nullement fanée tandis que l'autre qui a toutes ses feuilles est tout à fait fanée.

Arrachez des radis, laissez aux uns toutes leurs feuilles et enlevez les feuilles aux autres ; les premiers au bout de quelques heures seront tous flétris alors que les autres seront frais et vermeils.

Voulez-vous faire sécher vite les gaules, les perches, les piquets qui servent dans les jardins ou ailleurs, coupez les arbres qui vous les fournissent sans enlever les feuilles.

L'ÉLEVAGE DES MOUTONS POUR LA PRODUCTION DE LA VIANDE

Par Geo. McKerrow, Waukesha, Wis.

Une grande différence dans les prix.—Si vous avez observé les marchés de viande de mouton pour les six ou huit dernières années, ainsi que je l'ai fait, vous remarquerez que les différences de prix cotés à Chicago, à New-York et sur les autres marchés ont toujours augmenté. Pendant l'hiver dernier, les moutons se sont vendus constamment au marché de Chicago à des prix variant de $2.00 à $7.00 par cent livres.

Si maintenant nous nous demandons si ce sont les moutons Mérinos qui ont atteint ce chiffre de sept piastres les 100 lbs, je réponds : Non. Le meilleur lot de moutons Mérinos qui, à ma connaissance, ait été à Chicago, a été environ cinq cents la livre, tandis que je connais au moins deux lots, sinon davantage, de moutons demi-sang qui ont été vendus, sur le même marché à six cents la livre. Je crois qu'on peut faire soi-même avec avantage l'élevage des moutons dans un but bien arrêté. De même que le laitier fait l'élevage dans le but de produire un type modèle de Jersey ou de Guernsey ou de Holstein, de même l'éleveur de moutons doit améliorer ses moutons de manière à obtenir un type modèle soit de Downs (moutons à laine courte) soit de race à longue laine.

Moutons donnant de beaux résultats.—Je me trouve souvent avec des éleveurs de moutons et avec des hommes qui suivent pour leurs terres divers systèmes d'exploitation ; ils me disent tous que les moutons leur ont donné, pour les deux ou trois dernières années, d'aussi bons résultats que n'importe quelle autre partie de leur bétail. Je ne connais qu'une expérience qui ait été tentée pour trouver à quel bas prix la viande de mouton peut être produite, et quel profit on en peut tirer, et cet essai fut fait dans la ferme expérimentale d'Ontario, sous la direction du professeur Wood, pour une période de cinq ans. Il mit en comparaison tous les moutons de race pure ; mais pour se mettre dans les mêmes conditions que les cultivateurs pratiques du Canada, il prit les moutons ordinaires du pays et leur donna un croisement avec ces animaux de race pure, les élevant jusqu'à l'âge d'un an, les menant au pâturage et les nourrissant au vert. Il prolongea ces expériences pendant cinq ans. Voici en peu de mots les résultats qu'il obtint :

Le demi-sang Southdown.—Coûta six piastres d'entretien, comprenant tous les " items," les soins du berger, et frais d'entretien de la mère, et en tenant compte du profit que celle-ci a donné par sa laine dans les années précédentes. Tout a été mis en ligne de compte, de telle sorte que ces six piastres représentent la dépense actuelle de l'entretien du mouton jusqu'au jour de sa vente, c'est-à-dire quand il avait un peu plus d'un an. Il fournit six lbs de laine, donnant $2.40. Pesant 147 lbs de poids vif, il fut vendu à raison de 6½ cents la lb., donnant $10.20 et rapportant un profit total de $6.60.

Le demi-sang Shropshire.—Coûta $7.00 d'entretien, donna neuf livres de laine, laquelle vendue à 38 cents la lb. rapporta $3.40. Son poids vif était de 160 lbs ; il fut vendu à 6 cents la lb, donnant un profit net de $6.32.

AVIS est donné par le présent que James Wright, de Donald, dans la province de la Colombie-Britannique, conducteur de chemin de fer, s'adressera au parlement du Canada, à sa prochaine session, afin d'obtenir un bill de divorce d'avec son épouse, Sarah Ann McDougald, pour cause d'adultère et de désertion.

WILLIAM R. WHITE,
Solliciteur du requérant.
Par GEMMILL ET MAY,
Ses agents à Ottawa.

Daté à Pembroke, ce 9me jour de septembre A.D. 1891. 27i 14.10,91

AVIS est donné par le présent que James Albert Manning Aikins, de la Cité de Winnipeg, dans le Comté de Selkirk, dans la Province du Manitoba, avocat, s'adressera au Parlement du Canada, à sa prochaine session, afin d'obtenir un bill de divorce d'avec son épouse Mary Bertha Aikins, maintenant de l'Etat de New-York, un des Etats-Unis d'Amérique, pour cause d'adultère, de désertion et de bigamie.

W. H. CULVER,
Solliciteur du requérant.

Daté à Winnipeg, dans la Province du Manitoba, ce 17e jour de juin A.D. 1891.
jno 19.8.91